

Aide d'État — Décision de clore une affaire concernant une aide existante à la suite de l'acceptation de mesures utiles par un État de l'AELE

(2013/C 347/08)

L'Autorité de surveillance AELE a proposé des mesures utiles, qui ont été acceptées par l'Islande, en ce qui concerne la mesure d'aide d'État suivante:

Date d'adoption de la décision: 11 septembre 2013

Numéro de l'affaire: 70476

Numéro de la décision: 318/13/COL

État de l'AELE concerné: Islande

Titre: financement du service national de radiodiffusion et de télévision islandais *Ríkisútvarpið* (RÚV)

Base juridique: loi n° 23/2013 sur le service national de radiodiffusion et de télévision islandais, un média du service public, loi n° 38/2011, loi sur les médias, et loi n° 90/2003 relative à l'impôt sur le revenu

Objectif: n.d.

Forme de l'aide: paiements directs du Trésor public pour le financement des services publics de radiodiffusion et de télévision en Islande

Secteurs économiques: radiodiffusion et télévision

Autres informations: l'Autorité considère que les modifications apportées au cadre législatif et réglementaire de RÚV respectent les mesures utiles proposées par l'Autorité dans sa décision n° 38/11/COL et rendent ainsi le financement de RÚV compatible avec le fonctionnement de l'accord EEE. Dans ce contexte, l'Autorité conclut qu'il n'y a pas lieu de poursuivre plus avant la question et a donc décidé de clore l'affaire.

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site web de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
